



A la Une



L'école



Le succès toujours grandissant de notre petite école fait que nous totalisons 45 élèves pour cette rentrée 2020-2021 !

En effet l'école compte beaucoup dans le choix de la venue de nouveaux habitants à Montalet-le-Bois. Tout est mis en œuvre pour accueillir les enfants et le personnel dans les conditions sanitaires requises à l'école et au périscolaire.

Je remercie Fabrice, notre agent technique, pour le travail effectué cet été autour du cabanon, généreusement aidé par Michel COHIN.

Je remercie aussi l'APE pour son soutien sans faille à notre école et son aide dans la réalisation de différents projets, ainsi que tous les parents sollicités au cours de l'année et qui répondent toujours présent.

Je souhaite aux enseignants, personnel communal et bien entendu aux enfants une très bonne rentrée, en espérant une année scolaire moins perturbée sur le plan sanitaire !

MAËL WOTIN



Le mot du Maire



Chères Montalboisiennes, chers Montalboisiens,

Voici une première version de la Montalboisienne que nous souhaitons vous adresser à une fréquence qui reste à définir. Je salue l'initiative de l'équipe municipale pour cette réalisation d'un projet que j'avais proposé au cours du

dernier mandat sans qu'il ait pu voir le jour.

Le Conseil municipal a fait sa reprise par une séance ce samedi matin 29 août, et toute l'équipe vous souhaite une rentrée dans les meilleures conditions possibles, en particulier pour les enfants, les familles et toutes celles et tous ceux qui travaillent dans les circonstances incertaines actuelles du fait de la situation sanitaire.

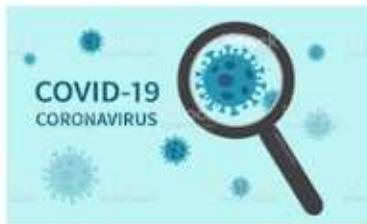
Vous trouverez un chapitre sur la mutualisation avec Jambville des moyens techniques concernant l'entretien de nos villages. Nous sommes partis du fait que, d'une part, les compétences de nos agents techniques respectifs sont très complémentaires, et que, d'autre part, nous avons des outils matériels tout aussi complémentaires, des secteurs à entretenir en commun (Damply...), et une opportunité de travail commun plus rapide et plus sécurisé. Nous signerons prochainement une convention de mise en commun des moyens matériels et humains en précisant les moyens et les limites, le tout dans un esprit de coopération et de recherche à la fois d'économies et d'efficacité.

Je vous laisse découvrir les pages qui suivent et vous invite chaleureusement à émettre vos critiques, souhaits et propositions, tant sur la forme que sur le contenu.

Bien cordialement,

PHILIPPE PERNETTE

Information Coronavirus



Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public ainsi que dans les lieux estimés pertinents par les préfets de chaque département, sauf les locaux d'habitation, en fonction de la situation épidémique locale.
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Article 1er, à compter du mardi 1er septembre 2020 à 07h00, et pour une durée d'un mois, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans un périmètre de 50 mètres autour des accès aux établissements d'enseignement du premier degré, du second degré et du supérieur des Yvelines, aux horaires des entrées et des sorties



"le port du masque est obligatoire

POUR LES PERSONNES DE ONZE ANS ET PLUS DANS UN PÉRIMÈTRE DE 50 MÈTRES AUTOUR DES ACCÈS..."

Article 2, à compter du mardi 1er septembre 2020 à 07h00, et pour une durée d'un mois, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des gares ferroviaires des Yvelines.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté sur le site de la préfecture des Yvelines

<http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Obligation-du-port-du-masque-dans-le-departement-des-Yvelines>

Préfecture des Yvelines - Cabinet - Sécurité intérieure 78-2020-08-29-002 : arrêté préfectoral rendant obligatoire le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus aux abords des établissements d'enseignement et des gares des Yvelines du 29 août 2020



A l'évidence, les informations diffusées par les différents médias restent contradictoires sur la notion d'épidémie et de risque sanitaire. Pour autant, nous sommes obligés de respecter les consignes dictées par les autorités. L'accès des lieux publics clos impose le port du masque pour les personnes âgées de 11 ans et plus, donc en ce qui nous concerne, la mairie, l'agence postale et l'école, cette dernière étant également sous les instructions Vigipirate.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se mouvoir dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Actualités Communales



Les Haies



Il est temps de penser à l'entretien des haies, en particulier celles donnant sur la voie publique.

Chacun peut le constater, certaines haies se développent de façon anarchique et constituent une gêne voire un danger, pour les piétons sur les trottoirs ainsi que pour la circulation (notion de visibilité, gêne pour le passage des véhicules volumineux dont agricoles).

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure de voies publiques et privées. Ces plantations doivent être régulièrement entretenues de manière que leur développement ne dépasse pas les hauteurs réglementaires.

Concernant les haies en limite de la voie publique, il est grand temps que chacun respecte ces règles qui sont avant tout celles du savoir vivre. Les propriétaires qui feront de la résistance recevront une mise en demeure d'exécuter leurs obligations dans un délai imposé, au-delà duquel la mairie fera faire les tailles et élagages nécessaires par une entreprise, dont le coût sera porté à la charge du propriétaire par le Trésor Public.



Accessibilité

Les travaux sont terminés, à part quelques points de détails qui seront bientôt réglés. La mairie possède une nouvelle porte pour son accès par le parking. Cet accès s'ouvre sur un sas pourvu d'un WC PMR et d'un élévateur donnant accès à la salle communale. Finie la galère pour les personnes éprouvant des difficultés à emprunter l'escalier, y compris pour les traiteurs lors des évènements organisés dans cette salle à laquelle nous tenons toutes et tous et qui aurait été menacée de fermeture en l'absence de ce petit ascenseur.

Ces travaux ont nécessité un cloisonnement et par conséquent une mise en peinture qui a été étendue à l'ensemble de l'agence postale et de la mairie. D'autres aménagements d'accessibilité ont été réalisés à l'école. Le coût de l'ensemble des travaux est subventionné à 70% conjointement par le département et la communauté urbaine GPS&O.

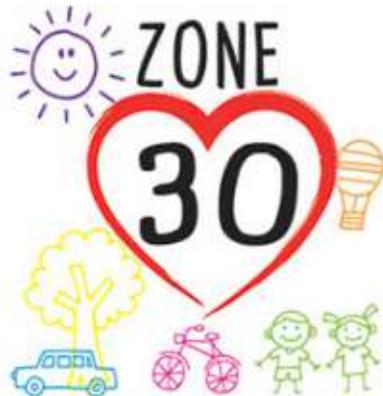
Pour mémoire, ces travaux étaient obligatoires et leur absence exposait la commune à une amende dont le montant est équivalent à celui de la part communale de financement de ces travaux, qu'il aurait fallu réaliser de toute façon.

Dès que possible, et notamment lorsque les règles sanitaires le permettront, nous organiserons une inauguration de ces équipements, comme il est de coutume, parce qu'il est normal de saluer et remercier les organismes qui nous ont soutenus financièrement dans ce projet et ses réalisations.

Vous désirez louer la salle pour un évènement particulier, le règlement de la salle communale est disponible en ligne sur le site internet et à la mairie.

Actualités Communales

Limitation de Vitesse



Devant les vitesses excessives que nous sommes nombreux à constater quotidiennement, il apparaît nécessaire d'imposer une limitation à 30 km/h sur toutes les voies de l'agglomération du village, y compris la RD 205 entre les panneaux d'entrée et de sortie. Il est d'autant plus navrant que bon nombre de conducteurs et conductrices en cause habitent notre village.

Dès que les arrêtés nécessaires seront pris et que la signalisation sera posée, les contrôles et verbalisations seront mis en œuvre.

Stationnement



La vitesse excessive n'est pas la seule incivilité régnant dans nos rues, le stationnement est également en cause. Un arrêté a été pris en février réglementant le stationnement rue de l'Église et route des Férets ainsi qu'aux intersections. Nous attendons la pose des signalisations (retardée par la crise sanitaire et ses conséquences sur les entreprises) pour demander à la gendarmerie de nous aider à faire respecter ce qui devrait être le bon sens et le savoir-vivre plutôt que le mépris de la gêne occasionnée aux autres usagers, nous amenant à devoir passer aux interdictions.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas continuer à recevoir des plaintes répétées, souvent de longue date, et rester sans rien faire

Mutualisation



L'équipe municipale souhaite expérimenter la mutualisation des moyens techniques et humains avec les communes voisines.

Outre leur forte proximité géographique, Jambville et Montalet-le-Bois poursuivent un même but : le confort de la population. C'est ainsi que nous avons décidé de coopérer afin de servir un objectif commun : la rationalisation des dépenses et la réalisation d'économies d'échelle.

Un groupe de travail composé de Jean-Marie Ripart, Gabriel Ouerdane, José Mateus, Valérie Lucien pour Jambville, Philippe Pernette et Maël Wotin pour Montalet-le-Bois s'est mis au travail.

Une première étape a été franchie avec la création d'un service « Propreté, Voirie et entretien des espaces verts » commun. Les deux agents techniques de nos communes respectives ont été associés à cette réflexion, d'une part pour recueillir leur assentiment, d'autre part pour répertorier les travaux et le matériel mutualisables. C'est ainsi qu'à compter du 1er septembre 2020, Jimmy Rousseau et Fabrice Chialva travailleront en binôme 2 jours par semaine, les jeudi et vendredi. Cette mutualisation revêt également une dimension humaine puisqu'elle permettra la mise en commun de leurs compétences respectives, l'échange d'idées, de pratiques, et leur assurera plus de sécurité à l'occasion de travaux spécifiques.

L'ensemble de l'équipe municipale reste à votre disposition.



Actualités Communales



Projet événements – loisirs

Vous avez été nombreux et nombreuses à réclamer la restauration d'une vie du village, festive, proposant diverses activités ludiques et conviviales. La parole vous a été donnée à plusieurs reprises mais nous avons reçu très peu de retours.

L'esprit festif et l'organisation d'événements divers et variés ne peut être du seul ressort de l'équipe municipale dès lors que les projets sont les vôtres et l'organisation participative. Un bel exemple fut le buffet pour la cérémonie des vœux en janvier dernier. Les personnalités invitées ont été touchées et frappées par ce buffet convivial constitué d'apports de nombre d'entre vous, et vous avez manifesté votre satisfaction de cette ambiance conviviale que chacune et chacun a pu s'approprier, plutôt qu'une situation passive devant la prestation coûteuse d'un traiteur. Nous aimerions et souhaitons faire équipe avec vous pour proposer, élaborer, organiser et vivre ensemble des événements qui seront ceux du village faisant vivre son âme, et non ceux émanant unilatéralement de la municipalité

QUELQUES PROPOSITIONS

Tournois Jeux Plein Air (Mikado Géant – dominos – Dame- jeux de quilles)

Géocaching et chasse aux trésors pour les petits et Grands



Bibliothèque communale



Certains ont déjà pu remarquer les livres arrivés dans la mairie nouvellement repeinte. C'est une bibliothèque!

L'équipe municipale a ainsi souhaité réserver un espace dédié à la culture et à la participation citoyenne.

Tous les livres ont ainsi fait l'objet de dons avec quelques nouveautés littéraires, des classiques de la littérature, des ouvrages pédagogiques, des livres pour enfant.

Même s'il reste un certain nombre de choses à finir, la bibliothèque est quasiment prête. Nous devons néanmoins nous assurer de l'application stricte des réglementations face à la crise sanitaire actuelle. Une fois passée cette étape, nous vous tiendrons informés de l'ouverture officielle de ce nouveau lieu de la vie communale.

N'hésitez pas d'ici là à nous faire signe pour des dons de romans récents afin de nourrir le fond de cette jeune bibliothèque.



Le Journal des jeunes

L'équipe du journal souhaite intégrer une double page recto-verso réservée aux jeunes montalboisien(ne)s piqué(e)s de la fibre journalistique.

Vous souhaitez partager une passion? Vous souhaitez faire une interview ? rédiger un article sur l'actualité?

Vous assisterez au comité de rélecture, participerez à la construction de la maquette, etc.

Envoyez vos articles ou vos questions à mairie.montalet@orange.fr avec l'objet "Journal des Jeunes".

Alors prêt à sortir le stylo?



Actualités Communales

la 139

L'été sur la 139 a été plutôt calme, même si certains ont continué à veiller (merci à eux). Certains arbres sont tombés avec la tempête de mi août mais en tout cas le chemin de promenade reste toujours bien accessible et agréable. Les deux prochains samedis 139 seront le samedi 19 septembre et le samedi 17 octobre de 9h à 12h.



Pour la date d'octobre, le programme plus familial est à venir. Pour septembre, l'objectif numéro 1 sera de finir de préparer et nettoyer toute la partie sud (le long de la RD). Vous n'êtes pas dispos mais vous souhaitez vous investir sur la parcelle 139 ? pas de souci ! retrouvez sur ce lien tout ce qu'il y a à faire en ce moment sur place ou à la maison !

<http://la139.e-monsite.com/pages/l-association/participer.html>

Tout le monde peut participer, peu importe l'âge et les capacités physiques.

A noter !! une très grande attente sur le bouturage des plantes de vos jardins (c'est le moment !!) particulièrement les petits fruitiers et les aromatiques. Alors à vos godets et vos sécateurs !

<https://montaletlebois.fr/fr/nw/228893/292879/samedi-139>

Portrait

Cardio boxing - Pilates



David Neveu est l'une des figures du sport sur Montalet. Depuis 4 ans, il anime le lundi les **cours de cardio-boxing et pilates** avec professionnalisme et bonne humeur. Chaque personne y est réellement suivie ; « Il y a un vrai travail sur les muscles profonds. Il y a une nécessité de corriger les postures » précise David.

Ce dernier enseigne le sport depuis 1992 ; d'abord prof de judo sur Seraincourt pendant 10 ans, il passe alors le diplôme de remise en forme et préparation physique. Il ouvre sa boîte de coaching à domicile et des cours collectif en association depuis 2003.

Pour le covid, David assure le respect des distances autant sur le cardio-boxing et que sur le pilates avec des tapis suffisamment écartés et peu de mouvements. Le risque de contact est ainsi fortement limité. Alors ? prêt(e) à enfiler votre tenue de sport?

Son conseil de la rentrée :

Après un long moment sans activité sportive (vacances,confinement...), il faut se remettre en forme pour se sentir bien, pour sortir et rencontrer du monde, redonner du sens à tout son corps !

Plus d'informations sur le site de la commune dans l'onglet "Sports et loisirs" ou contactez David au 07.71.75.19.72.

Nouveau! Pass+
La carte des jeunes Hauts-de-Seine - Yvelines

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
De l'entrée en 6^e à la majorité

- ✓ Aide financière
- ✓ Bons plans

Inscrivez-vous !



Pass+, c'est quoi ?

Une aide financière de 80 € pour les activités sport et culture ; l'aide est portée à 100 € pour les boursiers. Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).

Pass+, c'est pour qui ?

Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine, de l'entrée en 6^e à la majorité - Les jeunes de 11-16 ans domiciliés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/le-pass-hauts-de-seine-yvelines-la-carte-des-jeunes/>



Montalet en rues et ruelles



Solutions dans le prochain numéro

Moulin
Près
Meulan
Lainville
Codet
Croix
Damply
Faroux

Megrimont
Ruelle
Église
Jambville
Ferets
Lavandières
Bernon



Dictons du Mois

- Juillet doit rôtir ce que septembre mûrira
- En septembre, il fait bon être tout le jour dans la campagne.
- L'hirondelle en septembre abandonne le ciel refroidi de l'automne.
- Septembre se présente souvent comme un second et court printemps.

La Recette de saison

Clafoutis aux prunes

Infos pratiques

Nb personnes : 4

Temps de préparation : 20 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Degré de difficulté : facile

Ingrédients

500 g de prunes (quetsches)

2 oeufs

60g farine

1 cc rase de levure chimique

3 cs lait

2 cs huile

75 g beurre + 1 noix pour le moule



Etapas

Lavez et séchez les prunes, coupez-les en deux et dénoyautez-les. Moi, je le fais avec des petites prunes du jardin. Faites chauffer le four (th.7). Beurrez un plat à gratin. Cassez un oeuf et battez-le en omelette. Dans une terrine, mettez la farine en fontaine avec au centre une pincée de sel, la moitié du sucre, la levure, l'huile, le lait et l'oeuf battu. Mélangez rapidement du bout des doigts, pétrissez quelques secondes. Versez la pâte dans le moule. Enfournez. Laissez cuire 10 min. Pendant ce temps, faites chauffer le reste de beurre sur feu très doux jusqu'à ce qu'il fonde. Retirez du feu et laissez-le tiédir.

Après 10 min, retirez le moule du four. Rangez les prunes sur le gâteau à moitié cuit. Dans un bol, battez le 2ème oeuf avec le reste du sucre, ajoutez le beurre fondu encore tiède.

Pour finir :

Versez cette préparation sur les prunes; Remettez au four et laissez cuire encore 20 min. Servez tiède ou froid.

Agenda

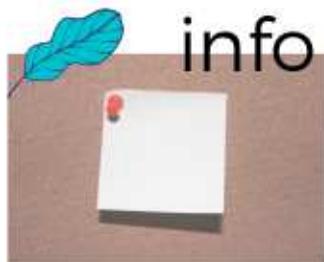


- 12 septembre - Goûtez le Vexin
- 12>13 septembre 2020 - Festival tracteur Blues
- 19 > 20 septembre 2020 - Journée européenne du Patrimoine
- 19 > 20 septembre 2020 - Fleurs en seine - Les Mureaux (78)
- 20 sept --> dernière étape du tour de France - départ Mantes la Jolie
- 10>11 octobre 2020 - festival des fromages à Meulan



<https://gpseo.fr/agenda-des-sorties>

info +



Secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie vous accueille le
lundi : de 14h00 à 17h30
du Mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00
et sur rendez-vous
☎ 01.34.75.38.35 -
✉ mairie.montalet@orange.fr

Agence Postale Communale

Depuis 2008, les années passent, mais, en toutes saisons, de jour comme de nuit, Marie vous accueille du lundi au vendredi de 17h45 à 19h30.

PNR



En solo, en famille ou entre amis, le Vexin français offre une multitude d'activités sportives ou récréatives :

randonnée à pied, à cheval, en vélo, pêche, activités nautiques et aériennes. A chacun de composer sa journée en fonction de ses goûts et de ses envies pour découvrir le Vexin français sous des angles différents.

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/decouverte-du-territoire/activites-touristiques/>



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

MONSIEUR ET MADAME VIEIRA RUE ANDRÉ GODET
MONSIEUR LE BOEUF ET MADAME TARTARY CHEMIN DE LA CROIX DE DAMPLY
MADAME AYOUB RUE DE MÉGRIMONT
MONSIEUR ET MADAME LEMAY ROUTE DE LAINVILLE
MONSIEUR PEREZ ROUTE DES FÉRÊTS
MONSIEUR MOUGIN ET MME LOMBARTE ROUTE DE MEULAN
MONSIEUR CUVELIER ET MME DESANTI CHEMIN DE LA CROIX DE DAMPLY
MADAME TOPRAK RUE DE L'ÉGLISE



Depuis le 01er Août, collecte de vos **encombrants** à domicile - voir le dépliant déposé dans votre boîte aux lettres.

Vous souhaitez **participer** d'ors et déjà au prochain numéro en proposant un article sur un sujet qui vous parle!

Envoyez votre article à mairie.montalet@orange.fr ou contactez Nathalie Flament.

Directeur de publication :

Philippe Pernette, maire
Mairie - 78440 MONTALET LE BOIS - 01 34 75 38 35

Rédacteurs en chef :

L'équipe des conseillers municipaux

Contributeurs :

Tous les habitants du village

Impression :

Mairie de Montalet le Bois